

RÈGLEMENT CONCOURS

DANS LES COURANTS DU FLEUVE

FLEUVE & ANTHROPOCÈNE

Hériter des échos du passé, inventer les récits de demain

Comment croiser la connaissance du monde fluvial avec le sensible, l'intime ?

Quelles perceptions et quelles représentations, quels imaginaires et quels récits pour le Rhône et la Saône ?

Article 1 - Objet du concours

Le réseau Cap sur le Rhône organise dans le cadre du projet « DANS LES COURANTS DU FLEUVE » un concours d'écriture :

Fiction et poésie autour du thème générique « Fleuve & Anthropocène »

Ce concours est soutenu dans le cadre du Plan Rhône-Saône, le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, EDF, CNR ;

La Fondation JAN MICHALSKI.

Article 2 - Conditions de participation au concours

Ce concours s'adresse à des Participants rédigeant en langue française :

- 14 à 18 ans (non révolu) en création individuelle
- À partir de 18 ans en création individuelle

Les Participants s'engagent à autoriser la publication éventuelle de leur texte (toutes catégories confondues) libre de droits, dans le recueil publié dans le cadre du concours « Dans les courants du fleuve », ainsi que la mise en ligne sur le site internet capsurlerhone.fr.

Les Participants restent propriétaires de leur œuvre, ils n'en cèdent que les droits de reproduction et de représentation.

Pour les Participants mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

Les organisateurs et les membres du jury sont exclus du droit de concourir.

Chaque candidat ne peut envoyer qu'un texte.

La date limite des envois des textes est le **mercredi 31 mars 2027 à minuit.**

Validation de l'inscription

1- L'inscription se fera dans un premier temps par mail, via le formulaire « Inscription au concours » à télécharger sur la page dédiée au concours sur le site internet capsurlerhone.fr.

Le Participant renseigne ses nom, prénom, adresse électronique et catégorie dans laquelle il concourt. L'envoi de l'inscription peut également se faire par voie postale, si souhaité par le Participant, la date du cachet postal pour l'envoi papier faisant foi.
Le Participant recevra par retour de mail la validation de son inscription.
Les inscriptions et envoi des textes par mail se font jusqu'au lundi 31 mars 2025 à minuit.

2- Lors de l'envoi de son texte le Participant enverra **par mail** (date limite lundi 31 mars 2025 à minuit **en format pdf) et par courrier postal** (date limite lundi 31 mars 2025, date du cachet postal faisant foi.) :
-> le formulaire « titre-coordonnées-catégorie» dans lequel seront écrits : le titre de sa production écrite, la catégorie concernée ainsi que ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone).
-> la production écrite papier par voie postale **et** fichier pdf par mail : Le nom du Participant ne devra pas figurer sur le texte. Le titre du texte figurera à la première page.
L'inscription définitive ne sera validée qu'à la réception de ces 2 documents en fichier pdf et papier (texte formulaire « titre-coordonnées-catégorie » + production écrite) dans un envoi simultané.
-L'adresse numérique : contact@capsurlerhone.fr
-L'adresse postale : Cap sur le Rhône 3, rue Burdeau 69001 Lyon
-Pour l'envoi numérique, seront mentionnés dans l'objet :
du premier mail : Inscription « dans les courants du fleuve »
du second mail : Concours « dans les courants du fleuve »

L'organisation enverra pour chacun des mails un accusé de réception.

Garantie de l'auteur sur son texte

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que le dit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un «droit de préférence », et qu'il n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition. De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...).
Il déclare que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Il s'engage à ne pas utiliser l'IA pour la rédaction de son texte.

Chaque Participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.
Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plateforme d'auto-édition.

Communication – Publication - Cession de droit

Les textes lauréats du concours seront publiés dans le recueil intitulé « Dans les courants du fleuve » et diffusés sur le site internet capsurlerhone.fr.
D'autres textes présentés pour le concours seront également choisis par le jury pour être publiés dans le recueil. Les textes reçus dans le cadre du concours pourront être éventuellement utilisés dans le cadre de projets développés par Cap sur le Rhône.
L'auteur récupèrera l'intégralité des droits patrimoniaux sur son texte au bout de 3 ans à compter de la publication du recueil par Cap sur le Rhône. Au-delà de cette durée, Cap sur le Rhône devra solliciter l'auteur pour une autorisation d'utilisation.

Article 3 – Thème générique du concours « Fleuve er Anthropocène : hériter des échos du passé, inventer les récits de demain »

Ce thème nous invite à revisiter notre histoire avec le Rhône et la Saône, explorer des futurs spéculatifs, entre résilience et prospective, et s'interroger : Comment porter les voix du Rhône et de la Saône ? Écrire en leur nom ? Quels regards poser sur le fleuve, ses patrimoines culturel et naturels à l'heure de l'Anthropocène ? Comment repenser les rapports entre le Rhône, la Saône et nos sociétés ? Comment explorer, à travers l'écriture, nos liens à la Saône ou au Rhône, plonger dans nos souvenirs, nous ancrer dans le présent, imaginer des futurs proches ou lointains, …
Les pages déclinant le thème générique sont rédigées dans des cadres collaboratifs seront mises en ligne pendant la durée du concours sur le site internet capsurlerhone.fr. Elles proposent de la connaissance, des pistes thématiques pour inspirer les participants : transformation au cours de l'histoire des paysages fluviaux, solutions fondées sur la nature, restauration des lônes, adaptation d'anciennes techniques (comme l'hydrologie régénérative), rapport à l'eau dans l'Anthropocène, etc

Article 4 – Format des textes et catégories retenues

Chaque Participant doit s'inscrire dans une seule des catégories proposées.
Tous les textes proposés devront être inédits et rédigés en langue française.
Les textes seront rédigés en police 12 Times New Roman et interligne de 1,5 sur format A4.
Les pages seront numérotées et le titre sera inscrit en haut de la première page.

Pour la catégorie adultes :

> Forme poétique : 3 choix sont possibles

- Prose poétique : Au choix, prose traditionnelle ou vers libres avec retour à la ligne. 2 500 signes maximum. Deux pages maximum
- Poésie rimée : La forme du sonnet est retenue avec la contrainte des alexandrins. Deux pages maximum.
- Haiku : Le Haiku est composé de 3 vers : le premier de 5 syllabes, le deuxième de 7, et le troisième de 5. Cinq haikus sont demandés pour concourir dans la catégorie forme poétique.

> Forme narrative : une nouvelle (polar, SF, Thriller, aventure, romance, …) un conte, une légende imaginée. Le texte sera composé de 10 000 signes à 16 000 signes maximum espaces compris, et ne devra pas excéder 8 pages recto numérotées.

Article 5 – Respect des décisions

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement et des décisions du jury.

Article 6 – Désignation des gagnants

Le jury de lecture sera composé de représentants du monde du livre et de la littérature, de partenaires institutionnels sollicités, de certains des membres-partenaires du réseau Cap sur le Rhône ou du Conseil d'administration de l'association, d'acteurs de la préservation de l'environnement, d'experts du fleuve et de représentants de l'Éducation Nationale.
Il sera conduit sous la présidence de l'écrivain Wilfried N'SONDÉ.
Les textes seront sélectionnés en fonction de leur qualité littéraire, leur originalité, leur adéquation avec la thématique et leur conformité avec les formes imposées.
> Le jury effectuera une première sélection des textes fin avril 2027. Une quarantaine de textes seront pré-sélectionnés au prorata à partir de chacune des catégories.
> Le jury effectuera une seconde sélection pour les finalistes fin mai 2027.

Les résultats seront annoncés sur le site internet capsurlerhone.fr entre le 1er et le 10 juin 2027.
Une soirée Apé'Rhône pour la remise des prix aura lieu en septembre 2027 à Lyon.
Les lauréats désignés s'engagent à faire leur possible pour être présents, ou à défaut représentés pour la cérémonie de remise des prix « Dans les courants du fleuve ».
Aucun frais de transport ne sera pris en charge.

Article 7 – Les prix

Les lauréats premier prix pour chacune des catégories recevront un chèque de 300 €.
Leur texte sera publié dans le recueil « Dans les courants du fleuve » et mis en ligne sur le site internet www.capsurlerhone.fr. Ils recevront chacun 5 exemplaires du recueil.
Les lauréats du deuxième prix pour chacune des catégories recevront un coffret « découvertes à déguster », 5 exemplaires du recueil dans lequel sera publié leur texte.

Les lauréats s'engagent à accepter la dotation, sans possibilité d'échange. Les prix pourront être adressés sur demande aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter.
En ce cas, les frais d'expédition payables d'avance seront à la charge du récipiendaire.
Le jury se réserve le choix de sélectionner dans chacune des catégories d'autres textes pour les publier dans le recueil. Les Participants sélectionnés recevront – à leur demande et sur envoi d'une enveloppe affranchie par leur soin- chacun 1 exemplaire du recueil.

Article 8 – Les données personnelles

Les données personnelles des Participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par Cap sur le Rhône lors des inscriptions sur le site ou lorsque le lauréat est informé qu'il a gagné, sont destinées au Concours « Dans les courants du fleuve ». Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Il dispose également des droits énoncés dans les articles 15 à 21 du RGPD.

Article 9

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier le présent règlement.
Il se réserve également le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

Article 10

Si pour des raisons internes ou externes, l'Organisateur devait être conduit à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

Le présent règlement est téléchargeable sur la page dédiée « Dans les courants du fleuve » Ateliers & concours d'écriture 2026-27 du site internet www.capsurlerhone.fr

LA 4ème édition *DANS LES COURANTS DU FLEUVE* est soutenue par :